

LES ÉTAPES de prise en charge



LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

La demande d'admission en HAD est une prescription médicale qui émane le plus souvent d'un médecin hospitalier, d'un gynécologue de ville ou d'un médecin généraliste



LA PRÉ-ADMISSION

Une sage-femme coordinatrice, en relation avec le médecin prescripteur prendra contact avec vous. Dans le cas où vous êtes hospitalisée, elle organisera si possible une visite avant votre sortie. Elle vous présentera l'organisation des soins et évaluera vos besoins.

Avec votre accord, votre médecin traitant est informé de la prise en charge en HAD.



LE PROJET THÉRAPEUTIQUE

L'équipe médicale définit votre projet thérapeutique qui prend en compte les aspects cliniques, sociaux et psychologiques en respectant votre autonomie, votre confort de vie et la place de votre entourage.

L'hospitalisation à domicile implique le consentement du patient et celui de ses proches. Le projet thérapeutique est réactualisé tout au long de votre séjour.



LES PROFESSIONNELS DE VOTRE PRISE EN CHARGE

La sage-femme coordinatrice de l'HAD réalise la visite d'admission, les visites d'urgence, les visites de coordination qui permettent de réévaluer régulièrement vos besoins et d'adapter votre prise en charge et la visite de sortie.

Elle est joignable 24H/24 7J/7.

Les autres professionnels sont de votre choix : pharmacie, laboratoire, sage-femme, et si besoin : infirmier, kinésithérapeute, psychologue, assistante sociale etc.



LA VISITE D'ADMISSION

Elle est réalisée par une sage-femme coordinatrice de l'HAD à votre domicile et permet de sécuriser votre parcours de prise en charge.

C'est un moment privilégié au cours duquel la sage-femme coordinatrice vous informe du déroulement de votre séjour, planifie vos soins et vos rendez-vous, organise votre surveillance biologique, adapte et vérifie votre traitement, commande des équipements pour votre installation si besoin.



LE SUIVI A DOMICILE

Le dossier de soins (classeur ou tablette) reste à votre domicile. Il permet de centraliser les données des différents intervenants. C'est un outil de liaison important qui participe à la traçabilité et à la coordination des soins et il complète votre dossier HAD informatisé.

L'usage du dossier est exclusivement réservé aux professionnels et les informations qu'il contient sont confidentielles



LA SORTIE DE L'HAD

Le médecin prescripteur de votre séjour valide et définit votre sortie. Le dossier de soins à domicile est récupéré par la sage-femme coordinatrice lors de la visite de sortie.

Si vous intégrez un autre établissement de soins, la sage-femme coordinatrice organise votre transfert.

VOS INTERLOCUTEURS HABITUELS

Votre médecin traitant : Il est votre référent médical durant votre prise en charge. Il assure le suivi médical et la prescription des traitements.

Votre pharmacien délivre les traitements prescrits et contrôle leur adaptation à votre état de santé.

Les soignants libéraux (sage-femme, infirmier, kiné, ...) dispensent les soins prescrits selon le plan de soins établi par l'HAD 35.



LES SAGES FEMMES DE L'HAD 35



La Sage-Femme organise et coordonne votre prise en charge: visites à domicile, soins, mise en place de matériel. Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe de votre maternité (présence aux staffs).

Elle assure une astreinte 24H/24 7J/7

Elle est votre premier interlocuteur avant l'admission, évalue vos besoins en soins et en équipements pour organiser votre prise en charge à votre domicile. Elle recueille votre consentement à l'hospitalisation à domicile.



Elle organise le suivi de votre prise en charge à votre domicile et coordonne les différents intervenants selon le projet thérapeutique établi. Elle réévalue et s'assure de la bonne adaptation des soins.

à domicile

La sage-femme HAD ou une Sage-femme libérale dispense les soins prescrits et contrôle votre état de santé.

L'aide-soignant et auxiliaire de vie assurent les soins d'hygiène et vous accompagnent dans les soins de la vie courante si besoin



L'Assistante Sociale évalue vos besoins sociaux et s'assure de la mise en place des aides, qui vous sont



nécessaires pour faciliter votre séjour en HAD.

La Psychologue peut intervenir à la demande ou sur proposition de l'équipe soignante pour vous soutenir vous ou votre entourage.

Les professionnels de soins de support complètent la prise en charge par un accompagnement plus personnalisé selon les besoins et à votre demande ou sur proposition de l'équipe soignante : **socio-esthéticienne - diététicienne - sexologue**



à l'HAD



Le responsable des soins et les cadres de santé coordonnent l'ensemble des professionnels et s'assurent de la qualité et de la sécurité des soins au domicile. Ils participent à la permanence 24h/24 -7j/7.



L'Equipe pharmaceutique se compose d'un **pharmacien** et de **préparateurs**. Ils s'assurent de la disponibilité de l'ensemble des traitements et dispositifs médicaux et veillent à la délivrance des médicaments hospitaliers. **Le secrétariat médical** assure la gestion du dossier patient et la transmission des informations.

Les médecins praticiens de l'HAD délèguent les prises en charge de périnatalité aux sages-femmes.

À NOTER



Les autres professionnels : la direction, l'équipe des ressources humaines, le pôle comptable et financier, le pôle de l'information médicale, l'accueil, le service qualité et l'équipe logistique contribuent à la qualité et la sécurité de votre prise en charge et sont à votre écoute.